

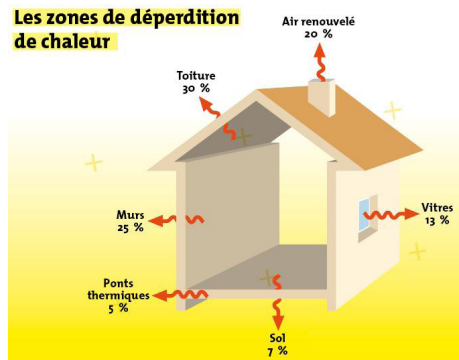
## DÉBATS &amp; OPINIONS

ECONOMIES D'ENERGIE  
ET POURQUOI PAS DES CERTIFICATS BLANCS ?

Alors que la future Directive européenne « Efficacité énergétique » divise les Etats membres, quelques réflexions tentent de faire le bilan des certificats blancs, un dispositif contraignant qui semble avoir fait ses preuves, mais dont la mise en oeuvre pêche par sa complexité.

La présidence danoise de l'Union européenne, qui arrive en fin de mandat en juillet prochain, aimerait bien pouvoir se targuer d'un accord sur la Directive « efficacité énergétique » qui fait l'objet de discussions orageuses depuis plus d'un an. Ses opposants la juge trop peu contraignante. Ils pointent du doigt l'objectif de 20 % d'économies d'énergie prévu dans la paquet « énergie-climat » et le potentiel économique qu'il recouvre : près de quarante milliards d'euros et quatre cent mille emplois au bas mot. Sous sa forme actuelle, le texte n'arriverait au mieux qu'à mi-parcours.

## Les zones de déperdition de chaleur



Du coup, certains lorgnent sur des approches stratégiques plus élaborées et plus musclées comme les mécanismes de marché mis en place en Grande-Bretagne, en Italie ou en France. En prenant l'exemple de la formule des certificats d'économies d'énergie (CEE - dit aussi « certificats blancs » pour faire pendant aux certificats verts), expérimentée en France depuis juillet 2006. Cette formule semble en effet avoir rencontré un réel succès.

En bref, il s'agit d'imposer aux fournisseurs et distributeurs d'énergie (les « obligés » dans le jargon du système) des quotas de certificats d'économie d'énergie (fixés par l'autorité administrative) au prorata de leurs ventes d'énergie et qu'ils obtiennent en incitant leurs clients

(les « éligibles ») à prendre des mesures concrètes d'économie d'énergie. Dans le cas où les objectifs ne sont pas atteints, le fournisseur « obligé » paie une pénalité de 2 cts €/kWh cumac<sup>1</sup> non réalisé. De leur côté, les « éligibles » (industriels, collectivités locales, organismes HLM, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat,...), s'ils sont sensibles aux arguments des « obligés » et mettent en pratique leurs conseils avisés, peuvent obtenir des CEE puis les échanger sur le marché, mais sans obligation chiffrée attribuée par le ministère. Ces certificats « blancs » peuvent être négociés sur le marché à la manière des certificats verts.

Trois périodes administratives avaient été prévues pour amorcer le système et renforcer peu à peu la pression. L'objectif de 54 TWh cumac fixé pour la première période (de mi-2006 à mi-2009) ayant été largement dépassé, la troisième période (2011-2013) table sur des économies de 345 TWh cumac. L'Agence pour les économies d'énergie (Ademe) a estimé le gisement d'économies à 2 800 TWh cumac.

Bien qu'elle se soit révélée assez laborieuse dans sa mise en place (information, organisation, gestion administrative des dossiers,...), la formule française a plutôt bien fonctionné même si on a toujours du mal à évaluer avec précision le potentiel réel à rencontrer. La Flandre qui avait testé la formule voici quelques années en ciblant les GRD (gestionnaires de réseau de distribution d'électricité) y a finalement renoncé. Du côté wallon et bruxellois, l'idée a bien été effleurée et se trouve toujours à l'étude au vu de



Photo : Nordflam

la complexité de sa mise en oeuvre et de ses inévitables incidences sociales (les coûts induits pour les « obligés » seront nécessairement répercutés d'une manière ou d'une autre au niveau des tarifs). Mais il semble qu'elle aura au moins permis à la Grande-Bretagne de booster l'isolation de quelque quatre millions de maisons. Efficace, mais complexe. Est-il concevable de simplifier la démarche ? Voilà l'enjeu des certificats blancs.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

<sup>1</sup> Chaque équipement installé, ou mesure mise en oeuvre, et permettant d'économiser de l'énergie est évalué sur toute sa durée de vie, le calcul de l'économie réalisée étant actualisé sur le plan économique et technologique. Le kWh « cumac » ou « cumulé et actualisé » sur la durée de vie de l'équipement est l'unité de référence du système des CEE.

Comment la future directive européenne s'y prendra-t-elle pour amener l'ensemble des Etats membres sur la piste vertueuse des économies d'énergie ? Ces économies devraient séduire dans le climat de crise financière que nous connaissons. Celles-ci devraient atteindre quelque 38 milliards d'euros d'ici 2020 sur notre facture énergétique, soit vingt milliards net. Mais, selon la Commission européenne, ces économies seraient pratiquement annulés par les investissements nécessaires pour atteindre l'objectif.